



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENAY**

DEL2025/32

Date d'envoi de la convocation : 3 avril 2025

Date d'affichage de la convocation : 3 avril 2025

**Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique dans la salle des cérémonies, le jeudi 10 avril 2025**

**Présents :** Mme GIRAUD, M. CHOTARD, Mme LAMY, M. ROUVIER, Mme MAGAUD, M. HELOIRE, Mme SAVIN, M. MICHAUD, Mme LAURENT WILCYNski, M. GRANDJEAN, M. SOTHIER, Mme PIN, M. SCHWOB, M. LEGAL, Mme MONNIER, M. FOUGERE, M. RANEBI, M. DURAND, Mme COHEN, M. LECLERC, M. MADER, Mme KLINGELSCHMITT, M. MAUGEIN.

**Absents excusés ayant donné procuration :** M. ANDRZEJEWSKI, pouvoir Mme LAMY ; Mme PILLON, pouvoir à M. ROUVIER. ; Mme BAILLON, pouvoir à Mme MAGAUD ; Mme GILI-TOS, pouvoir à Mme SAVIN ; Mme PERRIN, pouvoir à Mme COHEN, M. TOUZOT, pouvoir à M. MAUGEIN.

**Absent**

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 23

Représentés : 6

**Votants : 29**

Absents : 0

Les membres présents forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Madame Nadine PIN est désignée comme secrétaire de séance.**

**Approbation du Budget Prévisionnel 2025 (avec annexes),**

Rapporteur : Madame Le Maire, Monsieur Michel CHOTARD

Il est précisé que l'ensemble des éléments qui composent le budget 2025 ont été présentés en commission finances le 27 mars 2025

En préambule, il est indiqué que le Budget Primitif -BP- est un acte de prévision et d'autorisation qui doit permettre à la commune de faire face à tous ses besoins sur l'année 2025. Il est élaboré avec prudence, côté recettes. Côté dépenses, le Budget Primitif de 2025 a été construit en tenant compte des réalisations budgétaires de l'exercice 2024 et des exercices antérieurs sachant que dépenser l'intégralité des crédits prévus à tous les postes n'est pas une finalité en soi.

L'ensemble des procédures d'élaboration, de vote et de contrôle est réglementé par le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.1612-1 à L1612-20 et L.2312-1 et suivants.

**Le Budget Primitif 2025 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit avec les restes à réaliser 2024 :**

SECTIONS	PROPOSITION 2025	RESTE A REALISER 2024	TOTAL BP 2025
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses	3 558 533,52	189 677,00	3 748 210,52
Recettes	3 748 210,52	0	3 748 210,52
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses	7 075 926,48	0	7 075 926,48
Recettes	7 075 926,48	0	7 075 926,48

Les résultats de l'exercice 2024 en section de fonctionnement et en section d'investissement sont repris au Budget Primitif 2025.

**Après exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE** le Budget Primitif pour l'exercice 2025.

**- Section de Fonctionnement : Dépenses et Recettes : 7 075 926,48€**

	PROP 2025
<b>Fonctionnement</b>	
<b>Dépenses</b>	<b>7 075 926,48€</b>
011 - Charges à caractère général	1 732 663,02
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 738 500,00
014 - Atténuations de produits	198 011,00
65 - Autres charges de gestion courante	757 960,00
66 - Charges financières	152 692,46
67 - Charges spécifiques	1 100,00
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	20 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	0
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	475 000,00
<b>Recettes</b>	<b>7 075 926,48€</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	382 420,15
013 - Atténuations de charges	65 000,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	511 850,00
73 - Impôts et taxes	1 485 098,00
731 - Fiscalité locale	3 648 028,00
74 - Dotations et participations	886 197,00
75 - Autres produits de gestion courante	95 000,00
77 - Produits spécifiques	1 000,00
042 - Opérations ordre transfert entre sections	1 333,33

**- Section d'investissement : Dépenses et Recettes : 3 748 210,52€**

INVESTISSEMENT	RAR 2024	Proposition BP 2025	BP 2025+RAR 2024
<b>Dépenses</b>	<b>189 677€</b>	<b>3 558 533,52 €</b>	<b>3 748 210,52</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		1 333,33	1 333,33
16 - Emprunts et dettes assimilées		175 876,14	175 876,14
204 - Subvention d'équipement versée		146 447,00	146 447,00
21 - Immobilisations corporelles	77 670,60	75 346,53	153 017,13
00206 - AMENAGEMENT PARC RANCE ET PIGEONNIER	57 795,00	242 205,00	300 000,00
00306 - AMENAGEMENT ESPACE HENRI VICARD		37 488,82	37 488,82
00506 - AMENAGEMENT TRAVAUX ECOLE MATERNELLE		115 689,20	115 689,20
00706 - AMENAGEMENT CIMETIERE		63 000,00	63 000,00
00806 - MOBILIER URBAIN		47 880,88	47 880,88
01106 - INFORMATIQUE		20 500,00	20 500,00
01207 - MATERIEL SERVICES TECHNIQUE / ESPACES VERTS	707,40	62 500,00	63 207,40
01407 - REAMENAGEMENT LOCAUX COMMUNAUX	3 572,00	29 266,62	32 838,62
01508 - MEDIATHEQUE		51 881,00	51 881,00
01610 - MAIRIE		90 000,00	90 000,00
02011 - AMENAGEMENT PARC SPORT LOISIRS		100 000,00	100 000,00
02111 - VIDEO PROTECTION	44 040,00	6 000,00	50 040,00
02212 - TELEPHONIE		2 500,00	2 500,00
02321 - EVOLUTION RESTAURANT SCOLAIRE - COURS ECOLES		900 000,00	900 000,00
02421 - TRANSITION ECOLOGIQUE	5 892,00		5 892,00
02621 - CONTRAT DE PERFORMANCE ENERGETIQUE BATIMENTS		920 000,00	920 000,00
02721 - RENOVATION EGLISE		20 000,00	20 000,00
02821 - LUDOTHEQUE		58 119,00	58 119,00
02921 - EPICERIE SOLIDAIRE		120 000,00	120 000,00
2025-001 ESPACES PUBLICS		65 000,00	65 000,00
2025-002 CRECHE		22 500,00	22 500,00
2025-003 LOCAL COMMERCIAL (DE A COUDRE)		35 000,00	35 000,00

2025-004 STADE CLAUDE PERRET		100 000,00	100 000,00
2025-005 LOCAUX LA POSTE		20 000,00	20 000,00
2025-006 DISPOSITIF CONTRÔLE D'ACCES BATIMENTS		30 000,00	30 000,00
<b>Recettes</b>		<b>3 748 210,52€</b>	<b>3 748 210,52€</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		2 648 354,88	2 648 354,88
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		475 000,00	475 000,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves		106 737,29	106 737,29
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés		498 118,35	498 118,35
13 - Subventions d'investissement		20 000,00	20 000,00

Il est précisé que les crédits sont votés par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre et opération pour la section d'investissement.

Il est rappelé que l'engagement des crédits d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2025 a par ailleurs été autorisé par la délibération n° 62/2024 du 14 novembre 2024 portant ouverture anticipée des investissements 2025, celle-ci appliquant par anticipation l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts de l'exercice précédent 2024.

De manière synthétique, le Budget Primitif communal est de l'ordre de 10,82 millions d'euros, 65,37% en fonctionnement et 34,63% en investissement.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2312-1 à L2312-4, relatifs au vote du budget et après en avoir délibéré**

**Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir décider que :**

- Les crédits proposés par Madame le Maire pour le Budget Primitif 2025 exposé ci-dessus et dont un exemplaire de la maquette est annexé à la présente délibération,
- Les crédits du budget étant votés par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement,
- Le Budget Primitif 2025 s'équilibre alors comme suit :
  - o Section de fonctionnement : Dépenses et Recettes : **7 075 926,48€**
  - o Section d'investissement : Dépenses et Recettes : **3 748 210,52€**.
- Il est nécessaire de basculer les crédits qui ont été engagés avant le vote du Budget Primitif de manière à ce que ces derniers soient en concordance avec les opérations proposées ce jour pour un montant total de 951 065,87€.

VOTE	Pour	22	
	Abstention	6	Mme COHEN, Mme PERRIN, M. MADER, M. LECLERC, M. MAUGEIN, M. TOUZOT
	Contre	1	Mme KLINGELSCMITT
<i>Adopté à la majorité</i>			

**La Secrétaire,**



**Pour Extrait Conforme,  
Le Maire, Valérie GIRAUD**



*Acte certifié exécutoire après*

*- transmission en Préfecture le 15 avril 2025*

*- publication sur le site internet de la Ville le 15 avril 2025*